

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant :

**Hector A. Proulx.**

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à **Hector A. Proulx, Gérant.**

ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne  
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT  
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Suite des délibérations au Conseil Législatif, à l'occasion des changements proposés par l'Hon. Premier ministre, M. Ross, à la loi sur l'agriculture.  
*Causerie Agricole* : L'instruction agricole théorique et pratique.  
—Nos écoles d'agriculture.

*Association Forestière de la Province de Québec.*—Nous regrettons de ne pouvoir publier aujourd'hui les délibérations de l'assemblée annuelle de cette importante association, tenue à Québec, le 11 avril courant, dans une des salles de l'Assemblée Législative. Tous ceux qui ont assisté à cette réunion, et ils étaient nombreux, nous ont paru vivement s'intéresser à la question du reboisement de même qu'à l'aménagement de nos forêts, qui seraient une source de richesse pour notre pays, si nous leur portions tout le soin qu'elles requièrent. La discussion était très animée, conduite par des hommes dévoués qui ont fait une étude spéciale de la sylviculture et qui ont à cœur le développement et l'accroissement de cette richesse que plusieurs pays pourraient envier. Pour notre part, nous y avons puisé de nombreux renseignements dont nos lecteurs ne seront pas les derniers à profiter.

## A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,  
COCHONS BERKSHIRES,  
VOLAILLES PLYMOUTH ROCK  
S'adresser à  
**M. LOUIS BEAUBIEN,**  
16, Rue St Jacques, MONTREAL

## A VENDRE

A LA

### FERME-MODELE DU COLLEGE DE STE ANNE :

2 taureaux Ayrshire, avec pedigrees, de 5 ans.  
1 taureau Ayrshire, avec pedigree, de 1 an.  
2 taureaux Ayrshire, avec pedigrees, de 1 mois.  
1 taureau Durham, sans pedigree, de 3 ans.

Aussi : plusieurs taureaux et génisses Ayrshire de 1 mois, sans pedigrees.

S'adresser à **JOSEPH ROY,**  
Directeur de la ferme-modèle,  
Ste Anne de la Pocatière.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Suite des délibérations des honorables Conseillers Législatifs, à l'occasion des amendements à la loi sur l'agriculture, proposés par l'Hon. Premier ministre, M. Ross.*  
—La proposition pour la 2<sup>me</sup> lecture de ce bill ayant été faite, à la séance du 16 avril, voici les discours prononcés à l'appui :

L'honorable M. ARCHAMBAULT.—C'est à ma demande que l'honorable premier ministre a bien voulu remettre la deuxième lecture de ce projet de loi, et cela, parce que je n'avais pas eu le temps de le lire. Depuis hier, j'ai pu lire cette loi et réfléchir sur la position que je devais prendre. J'en suis arrivé à la conclusion que je pouvais l'adopter sans amendement. Il y a bien des modifications qui peuvent soulever des doutes, mais, comme dans toute chose, les amendements projetés doivent être essayés; l'essai nous démontrera s'ils nous donneront les résultats désirés.

Je me permettrai cependant de demander quelques courtes explications à l'honorable premier ministre. Je vois que, par cette mesure, on accorde au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir de suspendre le comité permanent des expositions pour le remplacer par des compagnies à fonds social. Je désirerais savoir si le conseil d'agriculture ou le comité des expositions aura le droit de fixer les primes qui seront accordées aux concurrents. C'est une question importante; car si ce pouvoir est laissé aux compagnies, il surgira de nombreuses récriminations dans le public. Il n'y a pas de doute que ces compagnies chargées de tenir des expositions voudront faire des profits, autrement elles ne se lanceraient pas dans une semblable entreprise. Si les primes sont fixées par le gouvernement, il me semble qu'il y aura moins de mécontentements et que les compagnies ne seront pas exposées à faire des économies au préjudice de l'agriculture.

En résumé, je suis satisfait de ce projet de loi. Le gouvernement en prend la responsabilité, et l'on sait

que son but est de faire progresser l'agriculture. D'ailleurs le premier ministre ne voudrait pas tromper la chambre, j'en ai la conviction. Il sera toujours temps de revenir sur nos pas, si les amendements soumis à cette chambre ne donnent pas tous les avantages qu'on en attend.

L'honorable M. Ross.—Je me fais un plaisir de répondre à la question posée par l'honorable représentant de Répigny.

Le minimum des prix qui seront accordés aux concurrents sera décidé par le gouvernement dans les arrangements qu'il prendra avec les compagnies. Ce sont les compagnies qui paieront et qui réaliseront les bénéfices, ce sont elles aussi qui devront supporter toutes les charges. Le minimum des primes sera une des conditions passées entre le gouvernement et les compagnies.

L'honorable M. RÉMILLARD—Je ne me lève pas pour critiquer le projet de loi soumis à cette chambre, mais pour mieux le faire apprécier. L'honorable premier ministre, en proposant une mesure dans l'intérêt de la classe agricole, devait s'attendre à l'appui unanime de la députation. L'honorable premier, par son expérience personnelle et le rôle qu'il a joué comme président du Conseil d'agriculture, était plus que personne en état de présenter une loi semblable. Je crois comprendre par la loi projetée que des compagnies à fonds social remplaceront le comité permanent des expositions...

L'honorable M. Ross—Ce comité continuera d'exister. Si les compagnies à fonds social ne donnent pas les résultats voulus, le comité sera prêt à fonctionner et à réaliser ce que le gouvernement se propose de faire.

L'honorable M. RÉMILLARD—Je suis satisfait des explications que vient de donner le premier ministre. Je n'ai pas fait une étude spéciale de la loi existante, mais je comprends parfaitement le but du gouvernement. Celui-ci, par mesure d'économie, a cru pouvoir continuer l'ancien système des expositions on se servant de compagnies à fonds social au lieu de recourir à un comité permanent.

L'honorable premier ministre a déclaré hier que le gouvernement se proposait de transporter l'usufruit de ses propriétés à ces compagnies, dont je viens de parler : il nous a nommé en particulier la ville de Montréal. Comme représentant d'une division du district de Québec, j'aime à croire que Québec ne sera pas oublié et qu'une fois ses édifices terminés, notre ville aura les mêmes avantages que Montréal.

La clause deuxième est d'une très grande importance. Le gouvernement a été bien inspiré en proposant la fondation d'un livre de généalogie. L'expérience a prouvé que ce livre est ce qu'il y a de mieux pour l'amélioration des races canadiennes, surtout pour les vaches et les chevaux. Quant aux cochons, c'est une autre question. Les races importées ont contribué à améliorer la race canadienne, et, au moyen de croisements, on a rendu notre race bien plus productive.

On ne peut pas dire la même chose des vaches ; l'importation a causé souvent un grand désappointement. Ces vaches ont donné beaucoup de viande et même beaucoup de lait au commencement, mais elles ont dégénéré bientôt et donné moins que nos vaches

canadiennes, la meilleure race de l'Amérique. C'est la même chose pour les chevaux.

On a importé à grands frais des percherons, des Clyde, etc., et je sais, d'après mon expérience personnelle, que ces chevaux n'ont pas donné les résultats désirés. On n'a pas pu s'en servir dans bien des cas. Il vaut mieux s'en tenir à la race canadienne en l'améliorant par tous les moyens possibles.

J'approuve entièrement le mode suggéré pour constater la production en lait et en beurre de nos vaches. Nous arriverons certainement à ce but en nous servant du "livre d'or." Nos bons habitants vont être surpris en attendant ce nom-là : le livre d'or. Il serait peut-être préférable d'employer une autre expression, comme le *livre du cultivateur*, par exemple, ou autre équivalent. Mais ce point est peu important.

Quant à la questions d'encourager les conférences agricoles, je suis d'opinion que nous obtiendrons un excellent résultat. Il y a déjà dans nos paroisses un grand nombre de cercles agricoles, et ces cercles agricoles, seront toujours heureux d'entendre des conférenciers compétents. Ce qu'il faut dans ces conférenciers, outre la théorie qu'ils doivent posséder, c'est surtout la pratique. Nos cultivateurs aiment à entendre des hommes qui parlent leur langage. Le gouvernement ferait bien aussi de mettre à la disposition des sociétés d'agriculture des hommes connaissant parfaitement l'art agricole.

Ces hommes se rendraient sur une ferme ; et là, ils donneraient des renseignements précieux sur la manière de construire les étables, de cultiver un champ, de choisir les semences, et sur tout ce qui se rapporte au travail quotidien d'un cultivateur. Cette question est plus importante qu'on ne le pense ; car il y a beaucoup de cultivateurs qui sont bien disposés à faire toutes les améliorations désirables, mais ils n'ont pas assez d'expérience pour les mettre en pratique. Eh bien ! un petit conseil donné par un homme qualifié pourrait produire beaucoup de bien.

Outre le crédit affecté à l'enseignement agricole, je prierais le gouvernement de ne pas oublier dans la distribution des subsides les journaux agricoles, et en particulier la *Gazette des Campagnes*, qui s'intéresse vivement au progrès de la classe agricole. Je connais depuis un grand nombre d'années le propriétaire éditeur de ce journal, avec qui j'ai toujours eu d'excellents rapports, et je dois déclarer à cette chambre que cet homme n'a pas cessé de travailler un instant avec la plus grande énergie au développement de l'agriculture en cette province, et qu'il a contribué pour une bonne part au succès que nous avons obtenu sous ce rapport depuis quelques années. J'ai donc l'espoir que le gouvernement saura reconnaître les services d'un homme aussi bien qualifié, en encourageant généreusement le journal qu'il dirige avec tant d'habileté.

L'honorable M. CHAMPAGNE—En me levant pour faire quelques remarques sur le projet de loi qui nous est soumis, je crois de mon devoir de féliciter cordialement le gouvernement, et en particulier l'honorable premier ministre, des efforts généreux qu'il fait pour promouvoir les intérêts de l'art agricole. Il ne faut pas oublier que si l'agriculture progresse dans un pays, tout le pays deviendra prospère, car l'agriculture est la base de la richesse nationale. Tout en adressant mes félicitations au premier ministre, il me

sera bien permis de faire connaître à cette chambre les impressions premières que j'ai ressenties à la lecture de ce projet de loi. Je soumettrai donc les remarques que je crois de mon devoir de faire. Il faut bien se préparer à ce qui peut arriver dans une autre chambre.

Je vois, par le projet en question, qu'on veut adopter un mode nouveau pour tenir les expositions provinciales. Aujourd'hui c'est le comité permanent des expositions qui est chargé de ce soin; ce comité se compose de 10 membres, dont 5 choisis dans le conseil des arts et manufactures; et ce comité est sous les ordres du commissaire d'agriculture. C'est l'intention du gouvernement de remplacer ce comité par des compagnies à fonds social. Je me permettrai de demander au gouvernement en quoi le comité actuel, qui se compose de personnes aussi bien qualifiées, pêche-t-il? et quelles sont les causes qui empêchent ce système de donner satisfaction?

Je suis convaincu que les membres de ce comité sont des hommes dévoués aux intérêts agricoles. Je ne crois pas que le manque de succès vienne de ce côté. Serait-ce que les expositions sont trop dispendieuses? Mais alors n'y avait-il pas moyen de diminuer ces dépenses? Si l'on confie le soin des expositions à des compagnies à fonds social, ces compagnies auront des intérêts personnels à ménager, avant même les intérêts agricoles. Il ne faut pas que ces compagnies fassent des économies au dépens de l'agriculture. Les dépenses seraient, dans ce cas, tout à fait inutiles pour l'agriculture.

On nous dit que ce système réussit très bien dans la province d'Ontario et aux Etats-Unis. Il ne faut pas oublier que la population est bien plus nombreuse dans la province-sœur que dans notre province, que le nombre des exposants est plus considérable et que les contributions atteignent un chiffre plus élevé. Les profits sont par conséquent plus satisfaisants. Nous ne sommes pas dans des conditions aussi avantageuses pour tenter l'essai de ce nouveau système. Je ne crois pas qu'en adoptant ce mode de tenir des expositions, on puisse suppléer au manque de population suffisante pour arriver à un but désirable.

Je remarque encore que ce projet de loi ordonnera de tenir des expositions provinciales tous les deux ou trois ans. J'approuve cette décision, et c'est un moyen de diminuer les dépenses. Aujourd'hui les expositions sont trop fréquentes. Les cultivateurs qui exposent des animaux, par exemple, n'exposeront pas deux fois de suite, et les visiteurs ne retourneront pas sur le terrain une autre année; ils disent: J'ai déjà vu cela. Avec des expositions fréquentes, nos cultivateurs se découragent; il faut un soin plus particulier du bétail qu'ils veulent exposer, et ils ne sont pas toujours en état de faire ces dépenses. En ne tenant nos expositions provinciales que tous les deux ou trois ans, on trouverait le moyen de mettre fin aux déficits qu'on a remarqués jusqu'à ce jour.

Quant au deuxième paragraphe, j'approuve entièrement l'idée nouvelle qu'on y exprime. C'est un immense avantage pour nos cultivateurs que de conserver la généalogie de la race de leurs animaux. La mise en pratique de ce système aura pour effet d'augmenter la valeur du bétail de 20 pour cent.

Il m'est impossible de passer sous silence le "livre d'or." C'est un beau nom et je ne demande pas qu'on le change. L'idée est excellente; car tout ce qui tend à améliorer notre agriculture contribue à la richesse et à la force d'une nation. Ici j'ose demander au gouvernement s'il accordera une prime comme mode d'encouragement à celui qui aura la meilleure vache. Je ne suis pas prêt à dire que le gouvernement devrait donner un prix dans tous les cas; mais il y a les mentions honorables, qui restent dans la famille et se transmettent de génération en génération; tandis que l'argent se dépense.

L'idée de réunir les directeurs des sociétés d'agriculture dans chaque paroisse ou chaque canton est aussi excellente. On voit tous les corps qui composent la société se réunir pour parler de leurs intérêts, pourquoi les cultivateurs ne feraient-ils pas la même chose? On éprouvera d'abord des difficultés pour tenir ces réunions, mais en démontrant aux cultivateurs tous les avantages qu'ils en retireront, on finira par réussir et obtenir les plus heureux résultats.

Je parle plus longtemps que je me proposais de le faire; mais l'absence de l'honorable chef de l'opposition (rires sur tous les bancs) me force, à son défaut, de faire connaître toutes les idées que ce projet de loi fait naître en moi. La chambre me permettra de continuer.

*Plusieurs voix.*—Continuez; continuez.

L'honorable M. CHAMPAGNE.—On a parlé aussi d'encouragement à donner à nos écoles d'agriculture. Je suis en faveur de ces écoles; mais les résultats jusqu'à présent n'ont pas été ce qu'ils devaient être. Bien loin de moi l'idée de blâmer ce qui se fait pour le progrès agricole; mais je me permettrai de faire la remarque suivante:

Je crains que le crédit que le gouvernement se propose d'accorder pour attacher une buanderie et une fromagerie à nos écoles d'agriculture n'ait pour effet de faire tort aux entreprises privées. Les buanderies et les fromageries subventionnées par le gouvernement seront plus en état de vendre leurs produits à meilleur marché, et cette concurrence pourra nuire à l'initiative privée.

Je parle de bonne foi. Si je possédais la langue anglaise, je dirais que je suis *open to conviction*. En terminant, je souhaite que ce projet ne rencontre pas ailleurs plus d'opposition qu'il vient d'en rencontrer de ma part.

L'honorable M. LARUE.—Depuis bien des années, le public demandait des changements dans notre rouage agricole. Je dois féliciter le premier ministre des efforts qu'il fait pour faire progresser notre agriculture.

J'ai écouté attentivement le discours qu'il a prononcé hier, et j'ai été très satisfait de ses explications lucides et détaillées. J'ai aimé en particulier les déclarations verbales qu'il a faites au sujet de nos buanderies, de nos fromageries et de nos écoles d'agriculture. Je ne partage pas les opinions de l'honorable représentant des Mille-Isles à propos des buanderies et des fromageries attachées aux écoles d'agriculture. Je crois que ce système sera un élément puissant pour attirer un plus grand nombre d'élèves à nos écoles. Nous créerons ainsi une pépinière, une espèce d'écoles

normales d'où partiront des hommes instruits qui répandront dans tout le pays l'amour de l'agriculture et les connaissances les plus utiles. L'idée de rémunérer le travail des élèves est aussi un bon moyen d'en augmenter le nombre; car on a déjà constaté que là où les élèves sont payés, l'école est plus fréquentée.

Quant au système de fonder des compagnies à fonds social, je n'y vois aucun danger. Ailleurs l'expérience a prouvé qu'on avait obtenu les plus grands résultats, et pour nous en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la province d'Ontario, où les expositions obtiennent toujours le succès le plus complet.

Le livre de généalogie était désiré depuis longtemps. A l'aide de ce livre, nous parviendrons à créer une race canadienne. Je connais des gens qui ne sont pas prêts à admettre la véritable valeur des vaches canadiennes. D'après ma propre expérience, je n'hésite pas à dire que ces vaches sont supérieures aux autres sous tous les rapports, sans compter qu'elles sont d'un entretien bien plus facile.

Le troisième paragraphe fait allusion aux réunions de paroisse ou de canton convoquées et présidées par des directeurs d'agriculture. Ces réunions ressembleront à nos cercles agricoles, qui font aujourd'hui un si grand bien dans toutes les paroisses où ils existent. Je suis heureux de voir que le gouvernement se propose de faire donner des conférences agricoles dans les localités qui les demandent et qui voudront s'instruire. Ces conférences serviront à propager les connaissances agricoles dans toutes les parties du pays et à faire disparaître la routine, qui a causé et cause encore tant de désastres dans nos campagnes.

Je constate avec plaisir que l'argent qui ne sera pas réclamé par les sociétés d'agriculture, parce que celles-ci ne se seront pas conformées aux règles prescrites par le département, sera consacré à l'enseignement agricole pour une bonne partie. C'est l'agriculture qui bénéficiera de cet argent.

Je dois déclarer que la position prise par le premier ministre est digne de tout éloge. Cependant j'avouerai en toute sincérité qu'on s'attendait encore à d'autres changements, surtout par rapport aux sociétés d'agriculture qui n'ont pas donné les résultats désirés. Il s'est glissé des abus considérables dans ces sociétés et l'on a pris toutes sortes de moyens pour tromper les gens et obtenir de l'argent. Je pourrais citer à l'appui de cette énonciation un fait qui est arrivé à ma connaissance personnelle.

On attendait aussi des changements dans la formation du conseil d'agriculture; car il y a souvent collision ou antagonisme de pouvoir entre le gouvernement et ce conseil. Une nouvelle organisation aurait donné plus de satisfaction au public. Mais il faut croire que des circonstances, que je ne connais pas, ont empêché le gouvernement d'opérer les changements que je viens d'énumérer.

Telles sont, en quelques mots, les remarques que j'avais à faire sur le projet de loi important qui est soumis à la considération de cette honorable chambre.

Le lendemain, 17 avril, le Conseil Législatif se formait en comité général pour prendre en considération le bill de l'Hon. M. Ross; après quoi il a subi, sans amendements, sa 3e lecture. Voici le discours pronon-

cé par l'Hon. M. Boucher de la Bruère, en cette circonstance :

L'honorable M. BOUCHER DE LA BRUÈRE.—Je profiterai de l'occasion que la Chambre siège en comité pour faire quelques réflexions sur le projet de loi soumis à notre considération. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans de longs détails, car la discussion qui a eu lieu hier a jeté une lumière suffisante sur cette mesure.

Le premier paragraphe du sujet de loi se rapporte à une question d'administration. Je vois que les expositions provinciales n'auront lieu que tous les deux ou trois ans. J'approuve entièrement cette proposition; car nous avions jusqu'à présent des expositions trop fréquentes, et elles ne rendaient pas les services que nous devons en attendre. Je me permettrai de faire à ce sujet une suggestion qui me paraît excellente. Nous pourrions diviser les expositions en trois catégories: les expositions de comté, les expositions régionales et enfin les expositions provinciales. Chacune de ces expositions se ferait tour à tour, de sorte qu'elles ne reviendraient que tous les trois ans. J'ai eu l'avantage d'assister l'été dernier à deux expositions de comté, l'une dans le comté de Saint Hyacinthe et l'autre dans le comté de Bagot, et à ces deux expositions, j'ai entendu exprimer le désir d'établir le système des expositions régionales. Il est reconnu que les expositions de comté n'ont pas toujours un résultat satisfaisant. Plusieurs causes contribuent à produire ces conséquences désastreuses, vous les connaissez, honorable messieurs. Un des grands désavantages que présentent les expositions de comté, c'est la distance que quelques-uns des exposants ont à parcourir.

Un cultivateur est quelquefois obligé de parcourir douze lieues pour venir exposer une vache, un cheval ou un autre animal. Et si l'animal qu'il expose est supérieur aux autres, il remportera un prix de 5 à 6 piastres au plus. On se figure facilement que, dans de telles circonstances, les cultivateurs ne sont pas très disposés à faire une si longue marche pour gagner une prime aussi peu élevée. Si nous avions des expositions régionales, nous pourrions augmenter la valeur des primes aussi et la porter jusqu'à \$25, pour une vache. Cette prime serait un puissant encouragement pour les exposants, qui n'hésiteraient pas à s'imposer des sacrifices lorsqu'ils seraient sûrs que leurs efforts seraient généreusement récompensés. Avec des expositions régionales, comprenant trois comtés, par exemple, il nous serait facile de donner des prix plus élevés, car le maximum des crédits que chaque comté reçoit aujourd'hui est d'environ \$850; et si, à cette somme, nous ajoutons la valeur des entrées, etc., nous arrivons à un total de plus de \$3,000 pour trois comtés, c'est-à-dire pour une exposition régionale. Ce système présente des avantages réels et contribuerait à stimuler le zèle de nos cultivateurs.

Le deuxième paragraphe nous parle du livre de généalogie. Je suis heureux de voir que le gouvernement se propose d'introduire cet excellent système dans le pays. Ce n'est pas cependant une innovation, car la société laitière de la province de Québec, dont j'ai l'honneur d'être le président, a établi un livre de généalogie.

L'année dernière, nous avons eu un concours pour nos meilleures vaches laitières. Une prime de \$100 était offerte pour une vache qui donnerait 12 livres de beurre par semaine. Un seul exposant a répondu à l'appel de la Société laitière; c'est le Révérend M. Gérin, curé de St-Justin, qui nous est connu à tous pour le zèle qu'il porte à la cause agricole. Mais malheureusement cette vache tomba malade au milieu du concours et ne put donner la quantité de beurre fixée pour remporter le prix. Cependant la société accorda un prix à M. l'abbé Gérin, parce qu'il était le seul exposant et qu'on devait tenir compte aussi de la maladie de l'animal causée sans aucun doute par la fatigue éprouvée pendant son transport. Si nous accordons des prix pour telle ou telle quantité de beurre que donne une vache par semaine ou par jour, il faut un moyen sûr de constater cette quantité. Ce moyen, vous l'avez dans le livre de généalogie. C'est dans ce livre que nous inscrirons les meilleures vaches canadiennes. Je dis les meilleures vaches canadiennes, parce que cette race peut rivaliser avec les autres. Avec de bons soins, la vache canadienne ne le cède pas à la Jersey; et je suis en mesure de vous citer un fait qui vous prouvera la grande valeur de la vache canadienne; je tiens ce fait de M. Couture, médecin vétérinaire chargé de la surveillance de la Quarantaine de Lévis.

Un éleveur de l'Etat de New-York avait mis un certain nombre de vaches en quarantaine. Comme elles n'avaient pas usé de lait pour nourrir les veaux, le propriétaire acheta une

vache canadienne, La quarantaine terminée, l'éleveur amena ses animaux; la vache canadienne prit le même chemin. Quelque temps après, M. Couture ne fut pas peu surpris de recevoir une lettre de l'éleveur en question qui priait M. Couture de vouloir bien lui procurer 100 vaches comme celle qu'il avait achetée à Lévis. Avec des soins attentifs, cette vache était devenue supérieure aux autres et donnait un bien plus grande quantité de lait, sans compter que les dépenses d'entretien étaient bien moins considérables. Je n'ai aucun doute que la mesure projetée, l'établissement d'un livre d'or, est propre à développer davantage la race canadienne.

Je crois cependant que le troisième paragraphe est le plus important de tous. Nous avons reproché à nos sociétés d'agriculture d'être routinières. Eh bien! le système qu'on propose d'adopter dans ce paragraphe aura pour effet de faire disparaître la routine petit à petit; car ces réunions convoquées et présidées par les directeurs des sociétés d'agriculture seront de véritables cercles tout à fait propres à développer le progrès agricole. Ces réunions produiront un bien incalculable. Nous en avons une preuve à St Hyacinthe depuis que la société laitière est établie.

Il s'est donné dans ces conventions industrielles des conférences des plus instructives et préparées avec le plus grand soin. Je ne crains pas de dire que plusieurs de ces conférences sont supérieures à celles qu'on donne dans la province d'Ontario. Nos réunions étaient fréquentées par un grand nombre d'hommes appartenant à toutes les classes de la société, et les questions que les personnes les plus compétentes discutaient avec un talent admirable jetaient beaucoup de lumière sur l'art agricole. Il en sera de même des réunions que le gouvernement propose d'établir dans les paroisses.

Les conférenciers qui seront chargés d'instruire le peuple, seront choisis avec un soin jaloux, je n'en doute pas. On s'empressera alors de venir entendre des personnes aussi bien qualifiées, et le résultat sera un nouvel élan donné à l'agriculture dans toute la province.

Je suis heureux de constater que, depuis quelques années, le pays marche de progrès en progrès sous le rapport agricole, et que le gouvernement actuel est tout à fait disposé à encourager l'agriculture dans la plus grande mesure de ses forces.

Je dois dire ici que la Société laitière de la Province de Québec—on me pardonnera si je parle d'une société dont je suis le président, mais il me faut faire connaître la vérité—je dois dire que cette association a contribué pour une bonne part au développement des ressources agricoles de notre province.

En reprenant mon siège je déclare, sans hésitation aucune, que j'approuve entièrement le projet de loi qui est soumis actuellement à l'examen de cette honorable chambre.

L'hon. M. Ross.—L'honorable représentant de Lavallière (l'hon. M. Méthot), a fait hier une excellente suggestion en disant que le sous-commissaire d'agriculture devrait faire partie du Conseil d'Agriculture. J'avais conçu moi-même ce projet depuis longtemps. Mais comme nous sommes sur le point de faire des réformes dans le Conseil, il sera mieux d'attendre et de ne pas procéder par des réformes partielles.

M. le président du Conseil vient de faire des remarques qui sont d'une très grande importance. Cet honorable conseiller, comme tout le monde a pu le constater, s'occupe depuis plusieurs années du progrès de l'art agricole en cette province, et en sa qualité de président de la "Société laitière de la province de Québec," il est en état de rendre des services signalés à cette source de richesse, que tout habitant doit s'efforcer de promouvoir. La société que je viens de nommer, mérite d'être encouragée, car elle fait un grand bien. Dernièrement cette association s'est réunie à Québec, et il nous a été donné de constater que l'assistance était nombreuse et choisie. C'est mon opinion que la prochaine convention sera encore plus nombreuse. J'ai rencontré un grand nombre de personnes qui m'ont parlé en termes flatteurs de cette société et des heureux résultats que produisaient ces conventions agricoles.

M. le Président nous a parlé de trois sortes d'exposition: expositions de comté, expositions régionales et expositions provinciales. Je suis de son opinion quant aux conséquences de ces expositions.

Mais je m'empresse d'ajouter qu'il n'en faut pas faire trop. Aujourd'hui nous tenons des expositions provinciales trop fréquemment, et c'est là une des causes de notre insuccès. En multipliant le nombre des expositions, il nous faudra prendre les crédits accordés pour telle exposition, une exposition de comté par exemple, pour tenir une autre sorte d'exposition, une exposition régionale. De cette manière, nous favoriserons

une exposition pour nuire à une autre. Dans les circonstances où nous sommes placés, nous devons tenir compte des sommes d'argent dont nous pouvons disposer.

Le Conseil d'agriculture a inauguré depuis quelques années, le système des concours pour les fermes les mieux tenues. C'est un excellent moyen de développer le goût de l'agriculture. Le gouvernement se propose de donner encore une plus grande surveillance à ces concours et de donner pour juges des personnes parfaitement qualifiées. Je dois le déclarer, l'établissement des fermes-modèles n'a pas en tout le succès que nous en attendions. Le moyen suggéré par le conseil d'agriculture peut contribuer puissamment à amener les cultivateurs à améliorer leurs terres. Aujourd'hui, ils se disent, en voyant les fermes-modèles: "Ah! si nous recevions de l'argent du coffre public, nous pourrions en faire autant." Eh bien, il faut que les cultivateurs en fassent autant sans recevoir de l'argent du coffre public, et c'est avec les moyens ordinaires, que le gouvernement se propose de faire faire des progrès réels, à l'agriculture. C'est à l'aide des concours pour les fermes les mieux tenues que nous arriverons à ce résultat.

L'intention du conseil d'agriculture est de consacrer une grande partie de l'argent accordé aux sociétés d'agriculture à ces concours annuels. Si, après examen, on trouve une ferme très bien tenue, on lui donnera un prix et on la désignera sous le nom de ferme-modèle. Les cultivateurs qui voudront s'inspirer et améliorer ensuite leurs terres, viendront visiter cette ferme et s'appliqueront à mettre en pratique ce qu'ils auront vu. De la sorte, le goût de l'agriculture se propagera. Mais pour empêcher ce fermier-modèle de tomber dans la négligence, voir même dans la routine, et de dormir sur les lauriers qu'il aura cueillis, nous ferons une autre exposition au bout de deux ou trois ans, et si notre fermier modèle rencontre un autre cultivateur qui lui soit supérieur, il perdra son titre et sa prime.

Voilà ce que le gouvernement se propose de faire pour améliorer et développer les ressources agricoles de la province.

Je le répète, j'approuve le projet de tenir des expositions régionales; mais si nous voulons tout encourager à la fois, nous ne le pouvons pas, et en entreprenant trop, nous ne réussissons pas. Je sais que M. le président de cette Chambre porte beaucoup d'intérêt à l'agriculture, et l'appréciation favorable qu'il vient d'exprimer touchant les changements annoncés par le gouvernement, me fait espérer que cette mesure renferme des réformes qui produiront de bons résultats.

Et terminant ces courtes observations, je puis assurer à cette Chambre que le Gouvernement est disposé à faire tout en son pouvoir pour favoriser l'agriculture en cette province.

## CAUSERIE AGRICOLE

### L'INSTRUCTION AGRICOLE THÉORIQUE ET PRATIQUE.

Nous comprenons, plus que jamais, que l'agriculture ne peut faire de progrès réels et marqués que par l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture. donné à la jeune génération qui se destine à la vocation agricole: hors de là point de salut, point de résultats rémunérateurs, perte sans cesse pour les 91 centièmes des cultivateurs.

Nos gouvernants de la Province de Québec l'ont si bien compris qu'ils désirent faire de nouveaux efforts pour encourager davantage nos écoles d'agriculture et faciliter l'entrée d'un plus grand nombre d'élèves à ces institutions agricoles. Nous applaudissons à ce beau mouvement vers le progrès agricole, et nous espérons qu'il recevra l'appui et le concours des députés de l'Assemblée Législative, comme il a reçu la sanction unanime des honorables conseillers législatifs.

Les cultivateurs, de leur côté, ne doivent pas rester indifférents à cet élan patriotique qui fait honneur à la législature. Ils donneraient à penser que c'est à tort que l'on veut honorer leur profession, s'ils préféreraient vivre dans l'isolement et la routine, plutôt que de s'associer au mouvement qui a pour objet de relever leur état et de l'ennoblir en l'éclairant.

Nous publions dans les deux numéros de la *Gazette des Campagnes* que nos abonnés recevront aujourd'hui, le discours programme de l'Hon. Premier ministre M. Ross, sur cette question importante, et les discours des honorables conseillers législatifs, qui l'ont sanctionné par une approbation unanime. S'ils ont différé sur quelques points, ils ont applaudi aux motifs et au but que l'Hon. Premier désire atteindre pour le plus grand bien de la classe agricole.

Comme la question de l'enseignement agricole a été le point saillant de la discussion, et celle qu'il faut d'abord mûrir pour arriver plus sûrement au progrès agricole, il nous fait plaisir de pouvoir offrir un nouveau jet de lumière sur cette importante question, en publiant la correspondance suivante que le directeur de l'école d'agriculture de Ste Anne vient de nous adresser, sur l'organisation de nos écoles d'agriculture. Nous sommes heureux de dire ici que les changements qu'il propose, quant à l'organisation de nos écoles d'agriculture, ont été soumis à la considération des membres du Conseil d'agriculture et qu'ils ont reçu leur entière approbation.

#### Les écoles d'agriculture.

M. le Rédacteur,

De tout temps l'amélioration de l'agriculture a fait le sujet des études les plus approfondies des hommes qui avaient le plus à cœur le progrès moral et matériel de leur pays. Les chefs politiques, les savants les plus éminents, les personnes chargées de l'administration des affaires publiques ont consacré à cette étude les plus belles années, la plus belle part de leur énergie, de leur travail et de leur expérience.

Et certes, le sujet en vaut la peine : l'agriculture est la mère nourricière des peuples; elle est la richesse la plus solide d'une nation, l'industrie par excellence qui fait la fortune des populations. Je dirai plus, c'est dans la classe agricole que se trouve surtout la force morale d'une nationalité. Ces vérités sont vieilles comme le monde. Dès la plus haute antiquité, les pays les plus civilisés ont toujours été les plus renommés pour la perfection de leur industrie agricole.

Notre pays, M. le Rédacteur, n'a pas échappé à cette loi générale. Si, sur cette terre Américaine, une poignée de Français a pu résister aux flots envahisseurs d'une immense immigration, conserver sa religion, sa langue et ses lois, elle le doit surtout à ce qu'elle était formée, presque exclusivement, d'agriculteurs, d'habitants solidement fixés au sol que leur avait transmis leurs pères. L'immense majorité de la population, dans la province de Québec, est essentiellement agricole : voilà ce qui a fait et ce qui fait encore sa force et sa richesse.

Mais notre agriculture, plus, peut-être, que les autres industries, a besoin d'être améliorée, régénérée. Elle doit suivre le courant progressif des autres branches industrielles.

Les besoins et les exigences de notre population ont fortement augmenté; ils commandent donc impérieusement l'accroissement de la production agricole, par conséquent, l'amélioration de nos procédés de culture et un courant actif et bien dirigé vers la colonisation de nos terres incultes. Ces améliorations

sont d'autant plus nécessaires, que nos terres anciennes ont beaucoup perdu de leur valeur primitive.

La nécessité, pour le cultivateur, de subvenir à des besoins plus nombreux et d'augmenter son bien être, le pousse naturellement vers les améliorations. Il sait que s'il pouvait parvenir à faire croître deux brins d'herbe là où naguère il n'en poussait qu'un, la production serait double et ses profits quadruplés. Aussi, une partie du travail améliorateur doit être laissé à l'initiative privée.

Cependant, pour se livrer aux améliorations, il faut les connaître, les avoir longuement étudiées, pouvoir en déterminer les résultats définitifs, pratiques, et, pour cela, avoir fait de nombreuses et coûteuses expériences. Ici, l'initiative privée ne peut être abandonnée à elle-même. Il faut l'aider, autrement elle perdrait un temps précieux dans des tâtonnements sans fin.

C'est ici que se fait connaître la nécessité de l'instruction agricole et des établissements où cette instruction peut être donnée, d'une manière spéciale et efficace. C'est ici que l'intervention du Gouvernement devient nécessaire, pour supporter ces établissements, leur assurer une existence solide et fournir ainsi à ceux qui se destinent à la carrière agricole, les moyens d'acquérir l'instruction dont ils ont absolument besoin.

Le Gouvernement de la Province de Québec a déjà déclaré, par la bouche de son Premier ministre, son intention formelle de travailler à atteindre ce but, si important pour l'avenir de notre agriculture. Mais une grande difficulté se présente à la réalisation de ce projet patriotique : c'est la voie à suivre pour arriver au succès.

Il faut aider le Gouvernement à vaincre cette difficulté; il faut que tous ceux, qui ont quelque expérience dans l'enseignement théorique ou pratique de l'agriculture, lui fassent connaître les résultats de cette expérience et les fruits de leurs travaux. En un mot, il faut utiliser les bonnes intentions de ceux qui nous dirigent, et leur suggérer les moyens que l'on croit les plus propres à favoriser le progrès agricole.

Déjà les journaux ont inséré dans leurs colonnes de nombreuses correspondances traitant cet important sujet; des brochures ont même été lancées dans le public pour jeter quelque lumière sur la question. Je crois donc satisfaire à un devoir, M. le Rédacteur, en faisant connaître, par la voie de votre journal, mes vœux sur nos Ecoles d'Agriculture et sur les réformes qu'il y faudrait apporter, pour rendre leur fonctionnement plus parfait.

Depuis cinq ans, j'occupe le poste de directeur à l'école d'agriculture de Ste Anne; j'ai étudié attentivement le système qui régit actuellement notre Ecole, et je crois en avoir découvert les défauts réels. Peut-être serai-je aussi assez heureux pour indiquer les remèdes qu'il faudrait y apporter.

Je regarde l'utilité et même la nécessité de l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture, comme une chose démontrée et admise de tous; je n'insisterai pas davantage sur ce point. Je regarde aussi, comme un fait reconnu de tous, que nos écoles n'ont pas tout-à-fait répondu aux espérances que l'on avait mises en elles. Pourquoi n'a-t-on pas obtenu tous les résultats

désirés ? cela tient à plusieurs causes. M. A. E. Barnard en a énoncé quelques-unes dans son rapport sur les écoles d'agriculture ; il serait trop long de les apprécier ici. Je crois cependant qu'il n'a pas découvert la principale de ces causes. Celle, suivant moi, qui a surtout entravé le succès de notre Ecole : c'est le manque d'instruction suffisante chez un grand nombre de ceux qui l'ont fréquentée. On nous envoie, très souvent, des enfants de quinze ou seize ans, sachant à peine lire et écrire, et l'on nous demande de leur donner un cours complet théorique et pratique d'agriculture, tout cela dans l'espace de deux années seulement. Est-il surprenant qu'avec de tels sujets, nous ne réussissions pas toujours à faire des agronomes instruits et pratiques.

Pour étudier l'agriculture, il faut au moins une bonne éducation commerciale ; l'élève doit être capable de rédiger lui-même ses cours, et il lui faut, de plus, être bon calculateur. Il ne suffit pas de savoir lire et écrire, pour comprendre, raisonner et appliquer ce qui, dans la chimie, la physique, la géologie et la physiologie, regarde immédiatement l'agriculture. Mais, cette instruction, si nécessaire à l'enfant que l'on destine à la culture des champs, où ira-t-il la chercher ? Sera-ce dans un collège commercial quelconque ? Non, car, en même temps qu'il y apprendra la grammaire et le calcul, il y prendra le goût du commerce et perdra tout goût pour l'agriculture, si jamais il a eu ce goût. Les écoles commerciales sont créées et organisées pour former des commerçants et elles atteignent leur but. Ira-t-il dans un collège classique ? Non encore, et pour la même raison ; l'enfant prendra là le goût des études classiques, il poursuivra son cours tant qu'il lui sera possible de le faire ; et, si un jour, il se tourne vers l'agriculture, ce sera moins par goût que pour autre raison. J'admets qu'il y a à ces règles d'honorables exceptions, mais elles n'en sont pas moins vraies. Où donc l'enfant dont on veut faire un agronome ira-t-il chercher l'instruction qui lui est nécessaire ? Faudra-t-il que fatalement il soit voué à l'ignorance ? Certainement non, il devra s'instruire, et cette instruction, il devra aller la puiser dans un collège agricole.

Le commerce souffre une grande dépression ; des commis, il y en a dix fois plus qu'il n'en faut ; les professions libérales sont encombrées ; des déclassés, des demi savants, des parasites politiques, Dieu sait s'il y en a ! Tout le monde comprend la nécessité de diriger la jeunesse vers l'agriculture, qui est la source naturelle de la prospérité dans notre province ; et cependant, l'on continue à donner aux enfants une éducation qui les éloigne tout à fait du but que l'on veut atteindre. Il faut bien l'admettre, les enfants sont, le plus souvent, ce qu'on les fait. Donnez-leur une éducation commerciale, et vous en ferez des commerçants ; donnez-leur une instruction classique, et vous en ferez des ecclésiastiques ou des hommes de professions libérales, si les circonstances leur permettent d'arriver jusque là. De même, si on leur donnait une éducation agricole, nous en formerions des cultivateurs instruits, des cultivateurs capables d'être des conférenciers et même des députés à la législature, si l'on veut.

Je dirai de suite ce que j'entends par une éducation agricole, et j'exposerai, en moins de mots possibles,

les réformes, que, suivant moi, on devrait apporter aux Ecoles d'agriculture pour les mettre en état de rendre les services que la société est en droit d'attendre d'elles.

Notre cours est maintenant de deux années : je voudrais qu'il fut de cinq années.

Nous recevrons les élèves, au sortir des écoles primaires, vers l'âge de 13 ou 14 ans. Pendant les trois premières années, on leur enseignerait surtout la grammaire, le calcul, la géographie, etc., mais le tout au point de vue de l'agriculture : les exemples, les dictées, les problèmes, seraient tirés de l'agriculture ; la chose est facile, je crois. A cela on ajouterait un cours d'horticulture, d'arboriculture et de botanique. Pendant l'été, ces jeunes élèves travailleraient quelque peu dans les jardins : enfin, tout serait ordonné de manière à développer chez eux l'amour de la carrière que l'on veut leur faire poursuivre. Après ces trois années de cours préparatoire, viendrait le cours d'agriculture proprement dit, qui serait de deux ans. Alors, et seulement alors, nous pourrions donner à des élèves capables d'apprécier et de comprendre, un cours complet d'agriculture ; nous pourrions leur inculquer non pas ce demi-savoir agricole qui est pire que l'ignorance, mais le savoir réel et profond qui fait l'homme circonspect et prudent.

Pendant les deux dernières années, les élèves seraient soumis à un demi-travail, c'est à dire qu'une ou deux parties travailleraient tout l'avant-midi et vice versa. Pour savoir commander et conduire une exploitation agricole, il faut savoir montrer et exécuter manuellement ce que l'on ordonne à ses serviteurs. Il faut avoir exécuté manuellement pour connaître les difficultés que présentent les diverses opérations, la fatigue qu'elles occasionnent aux ouvriers, par conséquent, le degré de sévérité que l'on doit apporter dans le commandement. Nos élèves auraient donc à mettre la main à l'œuvre, comme cela se fait d'ailleurs actuellement, pour exécuter toutes les pratiques agricoles, depuis le chargement et l'épandage des engrais jusqu'aux semis et aux récoltes.

Mais pour réussir dans la carrière agricole, il faut plus que du savoir ; il faut, avant tout, la rectitude de jugement sans laquelle on ne peut démêler le bon du mauvais ; il faut cet esprit de conduite qui équivaut à un capital ; il faut cette activité d'intelligence et de corps qui multiplie les forces dont on peut disposer ; il faut, enfin, cet esprit d'observation et cette habitude des yeux qui forment la pratique la plus essentielle d'un chef d'exploitation. Or, tout cela nous ne pourrions le fournir, comme nous fournirons la science. Ces qualités sont des dons précieux de la Providence, que nous pourrions cependant développer beaucoup. Dans ce but, nous obligerions les élèves de dernière année, à faire, chaque lundi, et à tour de rôle, une visite de tous les champs de la ferme et à faire rapport au chef de pratique de tout ce qu'ils auront remarqué de défectueux.

Je viens de parler du conseil de l'école : ce conseil se composerait du directeur, des professeurs d'agriculture et du chef de pratique. Le conseil se réunirait tous les soirs, chez le directeur ; on discuterait là, en présence des élèves de dernière année, l'opportunité de tout ce qui devra se faire le lendemain, et l'on y rendrait compte de tout ce qui s'est fait dans la jour-



né. Ces réunions seraient un très puissant moyen de faire comprendre aux élèves le pourquoi de toutes les opérations et de leur inculquer cette science pratique si nécessaire.

De plus nous habituerions nos élèves à donner des conférences, afin de les mettre en position de satisfaire à cette nouvelle carrière que l'on veut créer. Pour cela nous ferions faire, le plus souvent possible, des compositions agricoles; ces travaux seraient corrigés par les professeurs et lus par les plus méritants, aux confrères. Enfin, nous décernerions un diplôme de capacité à ceux qui, ayant fini leur cours, subiraient un examen satisfaisant. Cet examen devrait être le plus sérieux et le plus solennel possible. Le Ministre de l'Agriculture ou le Conseil d'Agriculture y serait représentés, je suppose.

On s'occupe activement aujourd'hui, de promouvoir l'industrie laitière, et l'on reconnaît la nécessité d'une beurrerie et fromagerie-école. Cette école, et c'est là l'opinion de l'hon. Premier Ministre, devrait être attachée à l'École d'Agriculture et en être le complément. Tous les élèves y prendraient des notions pratiques de bonne fabrication du beurre et du fromage, et ceux qui voudraient faire de cette étude une spécialité, pourraient y satisfaire leur goût.

Une école d'agriculture ainsi constituée devrait être populaire, car elle aurait pour effet d'ouvrir une carrière à un grand nombre de fils de cultivateurs et surtout d'hommes de professions, qui voudraient bien tout d'abord être des agronomes, mais qui ne peuvent se résigner à demeurer ignorants. Ne pouvant trouver chez nous cette instruction à laquelle ils ont droit, ils vont la chercher ailleurs, et c'est, comme je l'ai déjà dit, ce qui les éloigne de l'agriculture.

On objectera peut-être qu'un cours de cinq ans serait trop long; il aurait pourtant pour avantage de ne laisser partir les élèves de l'école qu'à l'âge où ils pourraient eux-mêmes se mettre à la tête d'une exploitation. On dira encore qu'en certaines localités, on peut suppléer à ce cours préparatoire dans les écoles primaires même; j'admets la chose; mais je suis sûr qu'il n'en est pas le plus souvent ainsi. D'ailleurs, chaque élève entrant chez nous, aurait à subir un examen, et serait classé suivant son degré d'instruction. Ce système permettrait aux jeunes gens sortant des cours classiques ou autres, de suivre, dans notre école, un cours d'agriculture. Ils n'auraient pas, comme cela a lieu aujourd'hui, la perspective d'avoir, pour compagnons d'étude, des confrères d'un degré d'instruction tout-à-fait inférieur, et qui pourraient naturellement compromettre leurs succès.

Le cours préparatoire, tel que proposé, devrait être, suivant moi, très avantageux à tous les enfants, même à ceux qui, l'ayant suivi, ne seraient pas le cours d'agriculture proprement dit; il serait donc convenable que ces élèves payassent leur pension. Ceux qui, ce cours terminé, ne se sentiraient pas de vocation agricole, ou qui n'auraient pas les aptitudes requises pour cultiver, se retireraient avec des connaissances utiles et pourraient facilement terminer ailleurs leur cours commercial. Les autres deviendraient décidément des cultivateurs, et à ceux là on pourrait sûrement appliquer les faveurs du Gouvernement. Je préférerais au système des boursés, le sys-

tème de rémunération pour le travail, c'est-à-dire que ceux qui donneraient satisfaction, tant par leur travail à la ferme que par le travail à l'étude, auraient une pension complète ou plus, ou moins, suivant leur mérite respectif.

Sans doute, de telles écoles coûteraient plus cher au Gouvernement, que celles actuellement existantes; mais enfin, si, par ce moyen, on pouvait arriver au succès, ne semble-t-il pas que l'on devrait faire les sacrifices nécessaires pour doter la Province de ces institutions.

Voilà, dans mon humble opinion, les réformes qu'il faudrait apporter à nos écoles d'agriculture, pour les rendre entièrement efficaces.

Remarquez bien, M. le Rédacteur, que mon intention, en publiant ces quelques notes, n'est pas du tout de vouloir imposer à qui que ce soit, ma manière de voir; mon unique but est de me rendre utile, dans la mesure de mes forces, à ceux qui ont charge de donner une solution à cette grave question de l'amélioration de notre agriculture. Si, dans mes suggestions, il y a quelque chose de bon, qu'on en tire tout le profit possible, et s'il ne s'y trouve rien de valable qu'on les laisse de côté. Tout le monde comprend que moi, je n'ai, en tout cela, aucun intérêt personnel à sauvegarder.

L. O. TREMBLAY, Ptre,  
Directeur.

École d'agriculture de Ste Anne, }  
14 avril 1885.

CANADA, }  
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.  
District de Rimouski. }  
No. 1349.

Devant le Protonotaire en vacance.

Le Vingt-sixième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-cinq.

ABEL LAVOIE, cultivateur, de la paroisse de St Moïse,  
Demandeur,

vs.

Dame JULIE DUGUAY, de la dite paroisse de St Moïse, veuve de feu Laurent Lavoie, en son vivant cultivateur du même lieu tant en sa qualité de commune en biens avec le dit feu Laurent Lavoie que comme Tutrice d'abord émise en justice à Emma, Ada, Pantaléon, Eugénie, Louis-Philippe, Eugène, Joachim et Alphonse Lavoie ses enfants mineurs issus de son mariage avec le dit Laurent Lavoie suivant tutelle d'abord enregistrée et MOÏSE LAVOIE, ci-devant de la paroisse susdite et actuellement au lieu appelé Fall River dans l'Etat du Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique,  
Défendours.

Il est ordonné, sur requête de F. F. Rouleau, couler, Procureur du Demandeur, vu qu'il a apporté du rapport de Majorie Côté, l'un des huissiers de cette Cour, écrit au dos du Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur Moïse Lavoie n'a pu être trouvé ni assigné en la dite paroisse de St Moïse, qu'il a quitté son domicile autrefois établi en icelle, qu'il est absent de la Province de Québec où il a laissé des biens meubles et immeubles, que le dit Défendeur Moïse Lavoie soit par deux avertissements à être publiés en langue française dans la "Gazette des Campagnes" en la paroisse de Ste Anne de la Pocatière et en langue anglaise dans le "Saturday Budget" en la Cité et District de Québec, notifié de comparaitre et de répondre à l'action du Demandeur en cette cause sous deux mois de cette insertion du dit avertissement et que sur défaut du dit Défendeur Moïse Lavoie de comparaitre et de répondre dans le délai susdit, il est permis au Demandeur de procéder comme dans une cause par défaut.

LETENDRE & CHAMBERLAND,  
P. C. S.

16 avril 1885.